



HAL
open science

La mise en place de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel entraîne un regain d'activité pour le réseau des Greta

Dominique Abriac

► To cite this version:

Dominique Abriac. La mise en place de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel entraîne un regain d'activité pour le réseau des Greta. 2021, pp. 1-4. 10.48464/ni-21-28 . halshs-04665316

HAL Id: halshs-04665316

<https://shs.hal.science/halshs-04665316v1>

Submitted on 31 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

NOTE D'INFORMATION

n° 21.28 – Juin 2021

La mise en place de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel entraîne un regain d'activité pour le réseau des Greta

► En 2019, le nombre d'heures de formation dispensées par le dispositif de formation continue de l'Éducation nationale a augmenté de 24 %, interrompant une tendance à la baisse marquée depuis plusieurs années. Cette hausse est très fortement tirée par la prise en compte de l'apprentissage dans le champ de l'activité mesurée, en conséquence de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. En 2019, les apprentis représentent 5 % des stagiaires des Greta et des GIP-FCIP (Groupement d'intérêt public – formation continue insertion professionnelle) et 16 % des heures de formation. Pour autant, dans la tendance des années précédentes, le nombre de stagiaires total continue de reculer (- 5,5 %). Hors apprentissage, la hausse du nombre d'heures persiste grâce à un allongement de la durée moyenne de formation, mais le nombre des stagiaires diminue plus fortement encore, de 10 %.

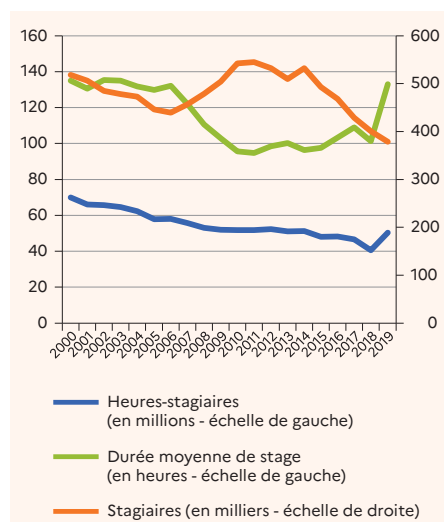
Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Dominique Abriac, DEPP-A1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► En 2019, le paysage de la formation continue a été marqué par les premiers effets de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Celle-ci modifie en profondeur la gouvernance et le financement du système de formation professionnelle qui intègre désormais la formation continue des adultes et l'apprentissage. Cette activité est déjà présente au niveau des GIP-FCIP (Groupement d'intérêt public – formation continue insertion professionnelle) qui gèrent des CFA (Centres de formation d'apprentis) académiques et des Greta (Groupements d'établissements) commencent aussi à investir ce nouveau marché (voir « Pour en savoir plus » – encadré 1). Les dispositions de cette nouvelle loi étant transitoires pour la période 2019-2020, la prise en compte de l'apprentissage dans le nouveau champ de la formation professionnelle est variable d'une académie à l'autre, mais on observe déjà une forte croissance de l'activité, portée d'abord par les CFA existants.

Une hausse d'activité marquée

En 2019, les Greta et les GIP-FCIP ont accueilli 379 000 stagiaires qui ont bénéficié collectivement d'un total de 50,3 millions d'heures de formation ↘ **figure 1**. Les heures-stagiaires ont progressé de 24 % sur un an, ce qui fait plus que compenser le recul de 13 % enregistré en 2018 après l'arrêt du plan de 500 000 formations supplémentaires à destination des personnes en recherche

1 Évolution du nombre total des heures stagiaires réalisées et de la durée moyenne de stage



Note : la durée moyenne de stage est le rapport entre le nombre total des heures stagiaires réalisées et le nombre total des stagiaires bénéficiaires des prestations. Entre 2006 et 2011, sa diminution est liée à une baisse du nombre total des heures stagiaires réalisées alors que le nombre des bénéficiaires de prestation augmente.

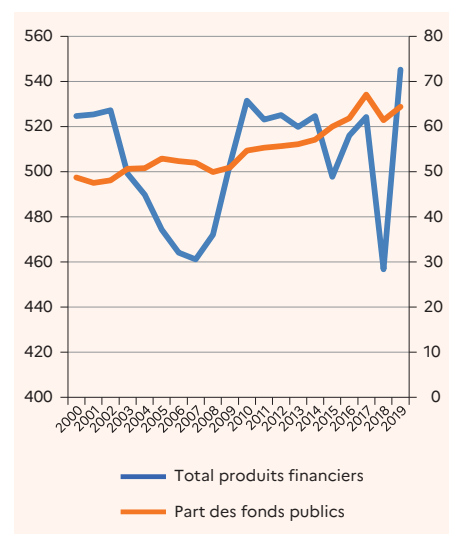
Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), réseau des Greta et des GIP-FCIP.

Sources : DEPP-MENJS-MESRI, enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue du réseau des Greta ».

Réf. : Note d'Information, n° 21.28. © DEPP

d'emploi (lancé en 2016 et prolongé en 2017). Cette reprise d'activité importante interrompt quatre années consécutives de baisse, période durant laquelle le nombre des stagiaires a diminué de 33 % et le nombre des heures-stagiaires réalisées de 26 %. Pour autant, dans la tendance des années précédentes, le nombre des stagiaires continue de reculer (- 5,5 %).

2 Évolution du montant total des produits financiers, en millions d'euros (euros constants base 100 en 2019) et de la part de la commande publique (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), réseau des Greta et des GIP-FCIP.

Sources : DEPP-MENJS-MESRI, enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue du réseau des Greta ».

Réf. : Note d'Information, n° 21.28. © DEPP

L'augmentation du nombre d'heures passe donc essentiellement par un accroissement de la durée moyenne des stages, qui s'allonge de 32 heures et atteint 133 heures.

En hausse de 20 %, les fonds versés par les commanditaires en règlement des prestations de formation totalisent 529 millions d'euros, sur un total de 545,2 millions réalisés au titre de la formation professionnelle ↘ **figure 2**. Cette hausse est alimentée pour

la plus grande part par les fonds publics (+ 26 %) qui progressent plus vite que les fonds privés (+ 11 %). La part des commanditaires publics dans le financement des actions des Greta et des GIP-FCIP progresse de 3 points avec 64 %. Pour l'essentiel, les commanditaires publics financent des actions qui ciblent des publics spécifiques, dont les demandeurs d'emploi qui constituent le premier public des Greta. Une petite partie seulement (3 %) est consacrée à la formation de leurs agents.

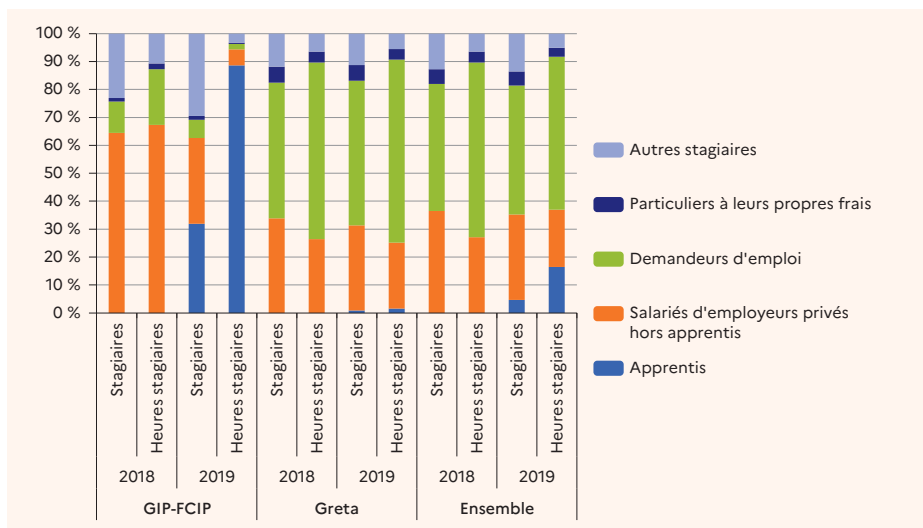
Les heures consacrées à la formation des apprentis représentent 85 % de la progression globale des heures réalisées

Le regain d'activité des Greta en termes d'heures stagiaires s'explique en très grande partie par les produits de l'apprentissage : les heures consacrées à la formation des apprentis (8,3 millions) représentent en effet 85 % de la progression globale constatée (9,7 millions). Cependant, si hors apprentissage, la baisse des effectifs des stagiaires s'accroît (- 10 %), le nombre des heures stagiaires continue toutefois de progresser (+ 3,5 %) et la durée moyenne de stage de s'allonger (+ 16 heures) (voir « Pour en savoir plus » – figure 13).

Le principal public des actions de formation continue de l'Éducation nationale est constitué de demandeurs d'emploi (46 % des stagiaires et 55 % des heures stagiaires), dont le nombre a légèrement diminué en 2019, de 3 % ↘ figure 3. En revanche, le nombre des heures de formation ayant bénéficié à ces publics a progressé de 10 %. Les salariés du privé (30 % des stagiaires et 21 % des heures stagiaires) ont connu un recul de 20 %, mais le nombre d'heures dont ils ont bénéficié a diminué plus faiblement, de 5 %. Les apprentis, présents pour la première fois en 2019, représentent 5 % des stagiaires, mais 16 % des heures de formation. Le nombre d'heures moyen par bénéficiaire est ainsi très largement supérieur pour les apprentis (460 heures), comparé aux demandeurs d'emploi (157 heures), aux salariés d'entreprise (89 heures), aux particuliers (84 heures) ou aux autres publics (50 heures). Les particuliers et les autres stagiaires (qui incluent notamment les salariés du public) représentent respectivement 5 % et 14 % des stagiaires, et 3 % et 5 % des heures.

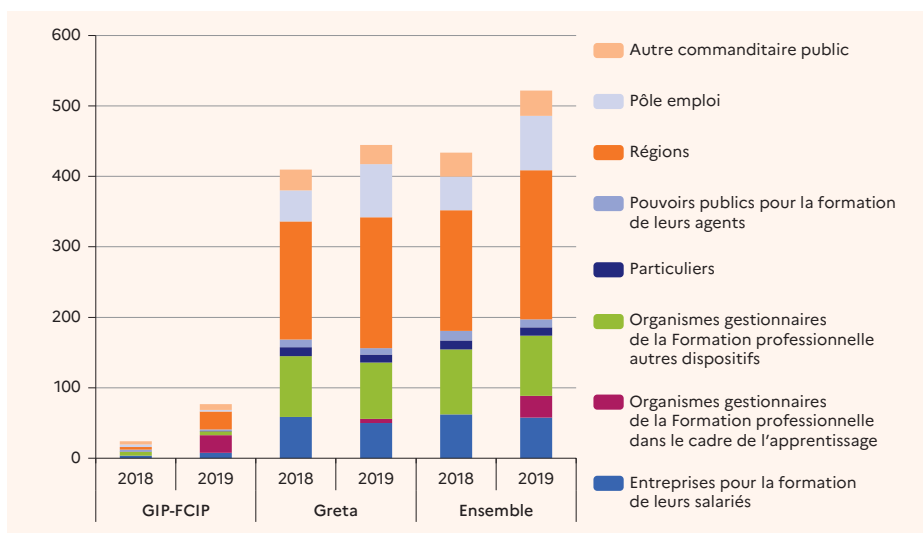
Les fonds versés par les régions (+ 23 %) et par les organismes gestionnaires de la formation professionnelle (+ 26 %) plus spécifiquement dans le cadre de l'apprentissage, contribuent pour près de 70 % à la hausse des produits financiers ↘ figure 4. Pôle emploi, dont

3 Poids des différents publics accueillis par les Greta et des GIP FCIP dans les stagiaires et les heures stagiaires



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte), réseau des Greta et des GIP-FCIP. Sources : DEPP-MENJS-MESRI, enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue du réseau des Greta ». Réf. : Note d'Information, n° 21.28. © DEPP

4 Montant des produits financiers versés aux Greta et aux GIP-FCIP selon l'origine du commanditaire (en millions d'euros)



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte), réseau des Greta et des GIP-FCIP. Sources : DEPP-MENJS-MESRI, enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue du réseau des Greta ». Réf. : Note d'Information, n° 21.28. © DEPP

les versements ont progressé encore plus fortement (+ 63 %) contribue pour le reste et augmente ainsi sa participation de 4 points avec 15 %. Les régions demeurent les premiers commanditaires avec 40 % des fonds versés (+ 1 point), contre 22 % pour les organismes gestionnaires de la formation professionnelle (+ 1 point également) et 11 % pour les entreprises (- 3 points).

La prise en compte de l'apprentissage profite principalement aux GIP-FCIP

Les Greta ont perdu des stagiaires (- 8 %), mais le nombre des heures stagiaires qu'ils ont réalisées et le montant de leurs ventes ont

toutefois progressé respectivement de 5 % et 8 % (voir « Pour en savoir plus » – figure 5). De leur côté, les GIP-FCIP ont accueilli 22 % de stagiaires en plus, ont multiplié le volume de leurs heures de prestations par douze et triplé leurs ventes. Leur poids dans les effectifs stagiaires progresse seulement de 2 points avec 12 %, mais leur participation aux heures de prestation et aux produits financiers de leur vente bondit de 15 et 9 points avec 17 % et 15 %. Cette progression exceptionnelle de leur activité provient de la comptabilisation des produits de l'apprentissage : les GIP-FCIP concentrent en effet 84 % des nouveaux effectifs d'apprentis et ont réalisé 92 % des heures de formation qui leur ont été consacrées.

Toutefois, seulement la moitié d'entre eux comptent des apprentis : certains ne gèrent pas de CFA académique (Bordeaux, Strasbourg, Paris, Nancy, Nantes et Montpellier) et d'autres n'en ont pas déclaré les produits (Aix Marseille, Besançon, Poitiers, Orléans, Limoges, Versailles et la Martinique), car les CFA existants au moment de la réforme disposent d'un délai pour se conformer à la nouvelle réglementation et répondre au BPF (Bilan pédagogique et financier) sur lequel est adossée l'enquête.

Hors apprentissage, les GIP-FCIP ne contribuent plus que pour 3 % des heures et 10 % des stagiaires. Leurs prestations durent en moyenne moins de trente heures, avec notamment moins de formations certifiantes et plus d'actions menées dans le cadre des bilans de compétences et de la validation des acquis de l'expérience, qui font aussi partie du champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle. Les accompagnements VAE en particulier, qui ne durent en moyenne qu'une vingtaine d'heures, représentent une plus grande part de l'activité des GIP-FCIP : de l'ordre de 22 % des stagiaires contre 2 % pour les Greta (BPF 2018).

L'apprentissage concerne aussi la moitié des Greta, mais pèse peu sur leur activité. Ceux-ci ont en effet accueilli cinq fois moins d'apprentis que les GIP-FCIP, et ont bénéficié de moins d'heures de formation, car les Greta accueillent plutôt des nouveaux apprentis qui n'ont passé que quelques mois en formation. La durée moyenne de stage pour un apprenti de Greta est ainsi de 219 heures contre 507 pour un apprenti de GIP-FCIP et au final, les apprentis représentent 89 % des heures stagiaires réalisées par les GIP (32 % des stagiaires) contre 2 % seulement pour les Greta (1 % des stagiaires).

Un public de salariés pour les GIP-FCIP et de demandeurs d'emploi pour les Greta

Le public des GIP-FCIP se partage entre apprentis (32 %) et salariés du privé (31 %) et du public (29 % d'autres stagiaires). Les GIP-FCIP comptent seulement 7 % de demandeurs d'emploi et leur part a reculé de 4 points, moins toutefois que celle des salariés du privé (- 34 points) en recul de 41 %. Les demandeurs d'emploi constituent au contraire le premier public des Greta. Malgré une baisse de 2 % de leurs effectifs et en raison du recul plus marqué des salariés du privé (- 16 %), ils deviennent majoritaires avec 52 % (+ 3 points), contre 30 % pour les salariés du privé (- 3 points).

Au final, les deux tiers des heures-stagiaires réalisées par les Greta ont bénéficié à des demandeurs d'emploi (+ 3 points).

Une progression de 18 % de la commande publique pour les Greta

Le triplement des produits financiers des GIP-FCIP est alimenté à la fois par les organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre des contrats d'apprentissage et par les conseils régionaux, dont les versements ont été multipliés par six et par cinq : les CFA déjà en place au moment de la réforme sont en effet encore financés par les régions et par la taxe d'apprentissage reversée par les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA). La part des régions dans le financement des actions des GIP-FCIP augmente de 16 points avec 33 % des fonds versés et celle des organismes gestionnaires de 17 points avec 40 %, ce qui vient équilibrer fonds publics (- 10 points) et fonds privés.

Les fonds versés aux Greta ont pour leur part progressé de 8 %. Cette augmentation est alimentée par les seuls commanditaires publics (+ 18 %), car ceux versés par les commanditaires privés ont diminué (- 7 %) : la part des fonds publics progresse de 5 points avec 67 %. Cette évolution s'explique en premier lieu par une forte augmentation des versements de Pôle emploi (+ 70 %), essentiellement en provenance des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur où le déploiement des formations financées par le nouveau plan d'investissement dans les compétences (PIC) a été confié à Pôle emploi. Les régions augmentent aussi leur contribution (+ 11 %) et elles demeurent les premiers commanditaires des Greta avec 41 % des fonds versés (+ 1 point), contre 17 % pour Pôle emploi (+ 6 points).

En diminution (- 14 %), les fonds versés par les entreprises contribuent pour 11 % (- 3 points) au financement des actions des Greta, contre 19 % (- 2 points) pour les fonds versés par les organismes gestionnaires de la formation professionnelle en plus léger recul (- 1 %). En 2019, ces derniers ont financé davantage de prestations de formations dans le cadre de l'alternance : 7 % dans celui des contrats d'apprentissage, 44 % dans celui des contrats de professionnalisation (en progression de 12 %) et 2 % dans celui du nouveau dispositif de promotion et de reconversion par alternance (Pro A) qui cible les salariés en manque de qualification face aux mutations du marché du travail. En revanche, les fonds

versés dans le cadre des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle qui les ont remplacés en 2019 ont reculé de 30 % et ils ne représentent plus que 27 % des fonds versés par les organismes gestionnaires (- 10 points).

Six régions concentrent les deux tiers de l'activité

Avec un chiffre d'affaires qui atteint plus de 45 millions d'euros, les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Hauts-de-France ont réalisé le tiers de l'activité et ont formé six stagiaires sur dix (voir « Pour en savoir plus » – figure 7). L'Île-de-France a réalisé le plus gros chiffre d'affaires (79,7 millions) et pèse pour 15 % du total des produits financiers tirés de la vente de prestations de formation (- 1 point). La région Grand Est a accueilli le plus de stagiaires (13 % du total), devant l'Île-de-France (12 %) en recul de 2 points. Les Hauts-de-France ont réalisé le plus d'heures stagiaires (13 % du total) avec une participation en hausse de 7 points. Ces six régions regroupent la moitié des académies et plus de la moitié des Greta (70).

Les Hauts-de-France (41 %), l'Auvergne Rhône-Alpes (19 %), l'Île-de-France (12 %), l'Occitanie (10 %) et la région Provence Alpes Côte d'Azur (7 %) concentrent 90 % du total des heures-stagiaires ayant bénéficié à des apprentis. Dans ces régions, le GIP-FCIP représente jusqu'à 57 % et 34 % du total des heures-stagiaires des académies de Lille et d'Amiens dans les Hauts-de-France, entre 27 et 31 % pour celles de Créteil, Toulouse, Nice et Lyon tandis qu'il n'atteint pas 2 % des heures réalisées à Paris, Versailles, Montpellier ou Aix Marseille où seuls les Greta ont comptabilisé des apprentis (voir « Pour en savoir plus » – figure 8). Les apprentis sont plus présents dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes où tous les GIP-FCIP ont comptabilisé les produits d'un CFA académique (51 % et 26 % des heures stagiaires), qu'en Île-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur (entre 13 % et 17 % des heures stagiaires) et peu présents dans la région Grand Est (4 % seulement).

Des évolutions contrastées selon les régions

La baisse du nombre des stagiaires est assez générale, mais on observe quelques hausses marquées : supérieure à 20 % en Corse et à La Réunion, de 14 % à 19 % pour la Normandie, les Hauts-de-France ou la

Bourgogne-Franche-Comté. La Martinique est la seule région qui ne compte pas d'apprenti dont la part varie par ailleurs de moins de 1 % en Bretagne, dans le Centre-Val de Loire et en Nouvelle-Aquitaine à 10 % et 15 % en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Hauts-de-France (voir « Pour en savoir plus » – figure 9). Les salariés du privé sont en recul partout sauf en Normandie.

En revanche, seuls la Bretagne, l'Occitanie, le Centre-Val de Loire et la Nouvelle Aquitaine comptent moins d'heures stagiaires (de -1 % à -11 %), alors que les autres régions enregistrent des hausses importantes : supérieures à 40 % en Bourgogne-Franche-Comté, Martinique, Auvergne-Rhône-Alpes et à 100 % dans les Hauts-de-France. Hors apprentissage, la Guyane et l'Île-de-France s'inscrivent en négatif, mais les Hauts-de-France, la Martinique, la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté gardent des taux de croissance élevés (de 19 % à 43 %), tirés par les demandeurs d'emploi dans les Hauts-de-France (+ 66 %) et par les autres stagiaires en Normandie (+ 80 %).

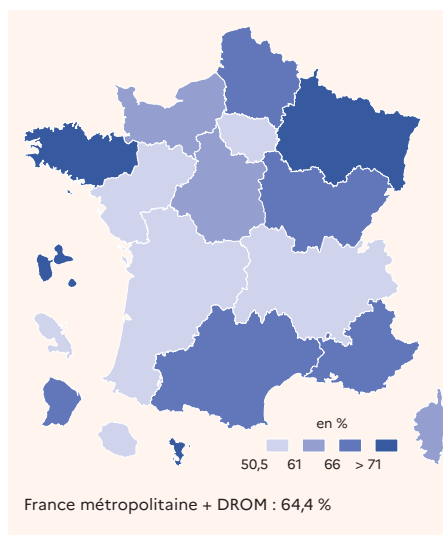
Les produits financiers diminuent pour la Bretagne et la Nouvelle Aquitaine (-2 %), plus fortement pour la Martinique (-18 %) et pour la région Centre (-27 %). Ils restent stables en Guadeloupe et progressent ailleurs : de +7 à +15 % en Corse, en Occitanie et en Île-de-France et supérieurs à 20 % dans les autres régions. Les plus fortes hausses sont enregistrées par les Hauts-de-France (+ 51 %) et la Guyane (+ 94 %) où le GIP-FCIP a le plus augmenté sa participation. Le poids du GIP-FCIP dans le produit des ventes varie de 2 % dans les régions académiques du Centre-Val de Loire et de Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine à plus du quart dans les Hauts-de-France (28 %), à La Réunion (32 %) et en Guyane (49 %). Hors les GIP-FCIP, l'Occitanie perd du chiffre d'affaires et les hausses enregistrées sont moins élevées, divisées par quatre en Île-de-France (de 15 à 3 %), par cinq dans les Hauts-de-France (11 %) et en Normandie (de 22 à 4 %) et par sept en Guyane (14 %).

Dans le Grand Est, une part importante de demandeurs d'emploi et de fonds publics

Les demandeurs d'emploi constituent le premier public du dispositif, mais leur poids varie d'une région à l'autre (voir figure 10). Ils sont peu présents en Corse (6 %) et à La Réunion (14 %) qui accueillent plus de 60 % d'autres stagiaires. Ils sont relativement moins présents aussi dans les Pays de la Loire (38 %) et en Nouvelle-Aquitaine (40 %) et où les salariés du privé sont les plus nombreux (43 et 49 %), ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (40 %) et dans les Hauts-de-France (43 %) qui comptent plus d'apprentis. En revanche, ils représentent 52 % des publics en Guadeloupe, dans le Centre-Val de Loire, en Bretagne et dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et jusqu'à 56 % dans la région Grand Est.

10 Part des fonds publics dans les produits financiers

Par région

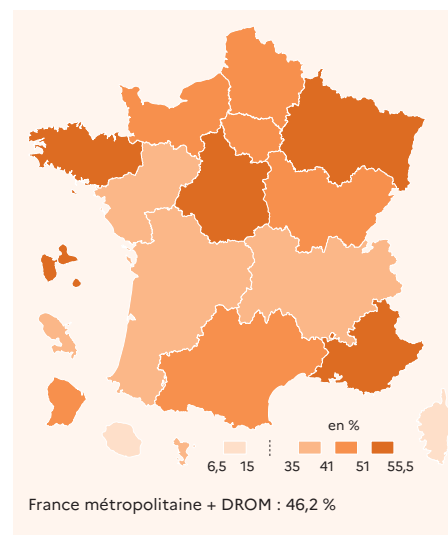


Champ : France métropolitaine + DROM, réseau des Greta et GIP-FCIP.
Sources : DEPP-MENJS-MESRI, Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue du réseau des Greta ».
 Réf. : Note d'Information, n° 21.28. © DEPP

La part des fonds publics varie de 51 % pour l'Île-de-France à plus de 75 % dans la région Grand Est (voir figure 11, en Guadeloupe et à Mayotte (voir « Pour en savoir plus » – figure 11)). Les premiers commanditaires sont le plus souvent les régions dont la participation au financement des prestations des Greta et des GIP-FCIP varie alors de 32 % pour l'Île-de-France à 61 % pour les Hauts-de-France où les CFA académiques de Lille et d'Amiens dépendent moins des OCTA (1 % et 34 % des fonds versés aux GIP-FCIP) que celui de Créteil (81 %). Pôle emploi est le principal financeur en Auvergne-Rhône-Alpes (33 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (50 %), à la Guadeloupe (38 %) et en Martinique (28 %), tandis que La Réunion dépend plus des organismes gestionnaires (42 %) et la Corse (30 %) ainsi que Mayotte (41 %) des autres commanditaires publics. ■

11 Poids des demandeurs d'emploi dans les stagiaires

Par région



Champ : France métropolitaine + DROM, réseau des Greta et GIP-FCIP.
Sources : DEPP-MENJS-MESRI, Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue du réseau des Greta ».
 Réf. : Note d'Information, n° 21.28. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.28, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques